

SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DE LA VALLEE DE LA LEZE
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 4 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, convoqués pour la seconde fois par courrier en date du vingt-neuf mars deux mille dix-neuf, se sont réunis en mairie de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Jean-Jacques MARTINEZ.

Présents :

Titulaires : Jean-Jacques MARTINEZ, Nicolas CALMES, Didier MEDA, Michel LACAY, Georges GATEIN, Joël CAZAJUS, Jean-Claude ROUANE, Serge DESCADÉILLAS, Denis BOYER, Cécile PECHOULTRES, Chantal GILAMA, Pierre LOPEZ, Pierre VIEL, Yvon LASSALLE, Francis BOY, Jean LABORDE, Jean-Claude RIVES, Jean-Louis CAUHAPE

Suppléants : Amédée LABORDE, Manuel SARDA

Excusés : Jean-Marc BERGIA, Michel RUEDA, Jean-Pierre DUPRAT, Thomas DZIEDZIC, Régis GRANGE, Henri DEJEAN, Jean-Loup BASTIEN, Marie-Claire FAUSTINI, Maurice GALY, Jean-Louis GAY, Pascale MESBAH LOURDE, Colette SUZANNE, Daniel LEBLANC, Denis TURREL, Maryse VEZAT-BARONIA, Agnès TEYSSEYRE, Thierry SIRGANT, Christian ROUZAUD, Hervé FRANQUINE, Sébastien MERIC, Stéphane CORATO, Philippe LACAZE, Anne-Marie VIGNEAUX, Laurent PANIFOUS, Francine PONT FASSEUR, Marie GILAMA, Jean-Claude COURNEIL, Paul FRANQUINE, François VANDERSTRAETEN, Rosine MOREAUD, Olivier RUMEAU, Véronique GRANDET, Jean-Pierre BERGER, Claude LLUIS, Claudine SACILOTTO, Jean-Luc COURET, Jacques HORTOLA, Christian PORTA, Dominique DUFOSSE, Lydia BLANDINIÈRES, Christian GROS, Rolande MARTINEZ, Philippe JALOUX, Roger BUFFA, Jean-Paul DEJEAN, Sébastien SOUBIES.

Monsieur le Président, ouvre la séance à dix-huit heures dix. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 28 mars 2019, le Comité syndical se réunit sans respect du quorum. Il remercie les délégués qui se sont déplacés pour la réunion précédente.

Monsieur le Président informe que la Commission inondation de bassin a auditionné une délégation du SMIVAL le 21 mars dernier. Il remercie les élus présents, Francis BOY et Nicolas CALMES, ainsi que les agents du SMIVAL et notamment Pauline QUINTIN, chargée de prévention au SMIVAL. A l'issue du délibéré, la Commission inondation de bassin a émis un avis favorable avec recommandations. Après des mois d'efforts, il s'agit d'une petite victoire qui va permettre d'obtenir la signature de la convention-cadre par les instances, en particulier le Préfet de Région. Cela permet de préparer la suite, notamment via un nouveau PAPI, programme d'actions de prévention des inondations.

Il invite à fêter cela avec les délégués à l'occasion d'un moment convivial à l'issue de la réunion du Comité syndical.

Francis BOY est élu secrétaire de séance.

19/06 Approbation des comptes-rendus des 14 mars 2019 et 28 mars 2019

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver les procès-verbaux des séances des 14 mars 2019 et 28 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les procès-verbaux des séances des 14 mars 2019 et 28 mars 2019.

19/07 Animation rivière 2019-2022

Le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau de la vallée de la Lèze nécessite une animation comprenant des missions de technicien rivière pour assurer la restauration et l'entretien de la végétation des bords de Lèze, mais également une animation qui portera sur la continuité écologique, la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que sur des projets concourant à l'atteinte des objectifs de reconquête de la qualité des eaux superficielles et le maintien de la biodiversité, conformément aux orientations du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau.

A l'invitation de Monsieur le Président, Thomas BREINIG, directeur du SMIVAL, explique que la mission d'animation sera poursuivie afin de favoriser le respect de l'espace de mobilité, améliorer la qualité de la rivière, favoriser le respect des bonnes pratiques en berge. L'animation permet de sensibiliser sur la préservation des milieux aquatiques et de faire le lien entre les riverains, les élus et les administrations. Cette animation peut bénéficier du soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Monsieur le Président indique que le SMIVAL suit les orientations du 11^e programme de l'Agence de l'Eau. Il déplore que l'Agence a été ponctionnée de plusieurs millions d'euros, avec une réaffectation d'une partie des fonds à la biodiversité. Il indique que le travail d'animation portera notamment sur la continuité écologique, la qualité de l'eau et la biodiversité. Il invite l'ensemble des partenaires à fournir les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs de restauration de la continuité écologique et d'amélioration de la qualité des rivières.

Il est proposé au Comité syndical de poursuivre cette animation pluriannuelle.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser une animation pluriannuelle sur la gestion des rivières du bassin versant de la Lèze. En 2019, cette animation représente un coût de 80 700 €.

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant pour l'année 2019 :

Dépenses	Montant (HT)
Restauration et entretien de la ripisylve	46 000 €
Gérer la mobilité de la Lèze	10 000 €
Améliorer la continuité écologique	12 350 €
Qualité de l'eau et des milieux	12 350 €
Total	80 700 €

Partenaires	Taux	Montant (HT)
Agence de l'eau Adour Garonne	60%	48 420 €
Autofinancement	40%	32 280 €
Total	100%	80 700 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

19/08 Animation PAPI d'intention 2019-2021

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI d'intention) du bassin de la Lèze nécessite une animation sur trois ans pour organiser la gouvernance, assurer son secrétariat, permettre l'appropriation de la démarche par l'ensemble des acteurs.

Thomas BREINIG explique que ce travail sera réalisé auprès des administrations, des riverains, des sinistrés et des entreprises. L'animation consistera notamment à poursuivre

le travail de retour d'expérience sur les ruissellements et coulées de boue pour définir les meilleurs aménagements, tels que la plantation de haies.

L'animation pourrait être financée par le PAPI, sous réserve de l'obtention des signatures d'ici le 2^{ème} semestre au titre du Fonds Barnier. Cette action est plafonnée à 60 000 € pour être éligible au Fonds Barnier sur la ligne budgétaire BOP181. Un financement par l'Agence de l'Eau serait également possible.

Il est proposé au Comité syndical de poursuivre cette animation pluriannuelle.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres,

DECIDE de réaliser une animation pluriannuelle sur l'animation du PAPI d'intention du bassin de la Lèze. En 2019, cette animation représente un coût de 60 000 €,

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant pour l'année 2019 :

Partenaires	Taux	Montant (TTC)
État BOP 181	40%	24 000 €
Agence de l'Eau Adour-Garonne	40%	24 000 €
Autofinancement	20%	12 000 €
Total	100%	60 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

19/09 Assistance à maîtrise d'ouvrage du PAPI d'intention

Pour assurer le bon déroulement des actions du PAPI d'intention dans le respect des délais et des objectifs, le SMIVAL s'appuiera sur un assistant à maîtrise d'ouvrage. Ce dernier aura notamment pour mission d'aider le pilote du PAPI à coordonner les études à travers des actions de concertation, de construire une stratégie partagée avec l'ensemble des acteurs, élus et services de l'Etat, et de monter le dossier de candidature à un PAPI complet.

L'assistant à maîtrise d'ouvrage sera également en charge de la rédaction de la note d'intégration du risque dans l'urbanisme afin d'être cohérent avec la mise en place d'un PAPI (articulation avec Scot, PLU...) et de la note d'analyse environnementale du futur PAPI complet.

Monsieur le Président rappelle que toutes les collectivités peuvent solliciter l'avis du SMIVAL lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. Il invite les délégués à prendre contact avec le SMIVAL si nécessaire afin de favoriser l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme.

Il est proposé au Comité syndical d'avoir recours à une prestation externe d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la concertation du PAPI d'intention et l'appui à l'élaboration d'un PAPI complet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'avoir recours à une prestation externe d'assistant à maîtrise d'ouvrage. Cette action représente un coût de 100 800 € TTC réparti sur trois ans.

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant

Partenaires	Taux	Montant (TTC)
État FPRNM	50%	50 400 €
Autofinancement	50%	50 400 €
Total	100%	100 800 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

19/10 Synthèse des études d'aléas et d'enjeux sur la Lèze

De nombreuses études sur les aléas inondation et les enjeux du bassin versant de la Lèze ont été menées, notamment depuis 1996 puis suite aux crues de juin 2000 et mai-juin 2007. Le recueil et la synthèse des données et résultats de ces études permettront d'affiner la connaissance de la vulnérabilité des secteurs homogènes d'enjeux du bassin.

Il est proposé au Comité syndical d'avoir recours à une prestation externe pour mener cette étude.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser la synthèse des aléas et des enjeux sur la Lèze pour un montant de 18 000 € TTC,

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Taux	Montant (TTC)
État FPRNM	50,0%	9 000 €
Région Occitanie	15,0%	2 700 €
Département de l'Ariège	7,5%	1 350 €
Département de la Haute-Garonne	7,5%	1 350 €
Autofinancement	20,0%	3 600 €
Total	100,0%	18 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

19/11 Élaboration d'une base de données des enjeux vulnérables

Les données à grande échelle ne permettent pas de conclure précisément quant à la vulnérabilité des habitations. L'objectif est d'avoir un niveau de détail suffisant pour alimenter une base de données plus fine permettant de travailler sur la vulnérabilité individuelle des bâtiments et d'affiner les analyses ACB pour examiner la faisabilité des ouvrages et des stratégies d'aménagement collectif pour l'ensemble de la vallée.

Nicolas CALMES souligne la pertinence de cette étude pour disposer de la donnée au niveau communal.

Pierre LOPEZ demande si les assurances auront accès à cette donnée.

Thomas BREINIG indique que ces données seront soumises au Règlement général sur la protection des données, RGPD. Leur transmission ne pourra donc pas se faire sans le consentement des personnes concernées. Dans le cadre de la mise en conformité avec le RGPD européen, le Président du SMIVAL vient de désigner l'ATD31 en tant que Délégué à la protection des données, DPD.

Monsieur le Président souligne que le SMIVAL s'efforce de sécuriser la donnée produite dans le respect de ce règlement européen.

Serge DESCADILLAS demande pourquoi ce recensement des enjeux vulnérables n'a pas déjà été réalisé il y a 4 ans.

Thomas BREINIG indique que, depuis les années 1990, le travail d'analyse était réalisé à grande échelle en se basant par exemple sur les photographies aériennes ou sur les cartographies de l'IGN (BD Topo). Désormais, l'État demande de travailler à une échelle plus fine, au cas par cas, maison par maison. Dans la phase de réalisation des ACB, il faut

être en capacité de prouver que la donnée est suffisamment précise pour que l'analyse soit robuste. Le cas échéant, les enjeux pourraient être surestimés. Il est nécessaire de préciser les enjeux réels et non pas supposés pour conforter l'information. Les analyses menées en régie montraient en s'appuyant sur les données disponibles montraient un horizon de rentabilité à 30 ans. Il convient de confirmer ces valeurs.

Jean Claude ROUANE souligne que cela permettra d'apprécier au cas par cas les travaux nécessaires et éventuellement d'économiser de l'argent public en proposant des solutions personnalisées.

Nicolas CALMES regrette que l'Etat souhaite diminuer le bénéfice des ouvrages et inciter ainsi à se tourner vers des protections individuelles plutôt que collectives.

Les nombreuses études et cartographies des inondations sur le bassin de la Lèze font ressortir le besoin de constituer une base géographique complète des enjeux inondables du territoire. Le PAPI d'intention produira une base de données SIG (Système d'information géographique) qui alimentera la stratégie. Cet approfondissement de la base de données sur les enjeux consolidera le diagnostic de vulnérabilité du territoire, permettra d'améliorer la gestion de crise et préparera les données d'entrée des analyses multicritères et analyses coûts-bénéfices (ACB - AMC).

Il est proposé au Comité syndical d'avoir recours à une prestation externe pour mener cette étude.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser l'élaboration d'une base de données des enjeux vulnérables pour un montant de 54 000 €TTC,

ADOPTÉ le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Taux	Montant (TTC)
État FPRNM	50%	27 000 €
Région Occitanie	18%	9 720 €
Département de la Haute-Garonne	12%	6 480 €
Autofinancement	20%	10 800 €
Total	100%	54 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

19/12 Diagnostic des merlons de berges sur les secteurs à enjeux

Monsieur le Président explique que l'on compte aujourd'hui 70 km de merlons de berge entre Pailhès et Saint Sulpice. La crue de juin 2000 a provoqué de nombreuses ruptures. Ces merlons doivent aujourd'hui être diagnostiqués afin de connaître leurs principales caractéristiques et les enjeux associés. Il souligne que de nombreux merlons, dont la rupture ou la simple existence peuvent avoir des conséquences importantes lors des inondations, n'ont pas nécessairement obtenu les autorisations réglementaires lors de leur construction. Ce diagnostic préalable servira de base de réflexion sur le devenir de ces merlons.

Thomas BREINIG indique que les collectivités compétentes en matière de GEMAPI doivent définir les systèmes d'endiguement qu'elles considèrent nécessaires et indiquer à l'État les linéaires de digues que la collectivité s'engage à gérer. Il est nécessaire de définir les linéaires pouvant être considérés comme étant d'intérêt général. La collectivité prendra alors la responsabilité de ces ouvrages et s'engagera à en assurer la gestion. Pour cela, il est nécessaire d'apporter des éclairages sur la responsabilité, le mode de construction des

ouvrages, les enjeux associés afin de définir si une remise en état et une mise aux normes sont nécessaires. Cette obligation de s'engager sur un niveau de protection découle du décret du 12 mai 2015 et nécessite de rentrer dans une démarche qualité sur la gestion de ces ouvrages. La totalité de ce linéaire doit donc être étudié. Le cadre administratif doit être précisé de même que les choix techniques à opérer. La définition du système d'endiguement constitue un sujet lourd pour la collectivité dont la responsabilité peut être engagée pénalement. Par exemple, la question de la gestion des merlons le long du ruisseau du Barrique à Saint Sulpice se pose : statut quo ou évolution. La même question se pose à Sainte Suzanne, au niveau du carrefour de Carla Bayle.

Monsieur le Président indique qu'il est indispensable d'éclairer les responsabilités.

Jean Claude ROUANE demande s'il est nécessaire d'avoir recours à un prestataire pour réaliser ce diagnostic et comment a été évaluée la dépense.

Thomas BREINIG indique que ces estimations ont été réalisées par les bureaux d'étude spécialisés ISL et TA Conseil lors de la construction du PAPI d'intention, en collaboration avec les services de l'État.

Monsieur le Président indique que le SMIVAL a été accompagné par des spécialistes. Afin de fixer un cadre financier et technique. Le PAPI d'intention repose également sur ces estimations financières.

Pierre LOPEZ s'interroge sur les taux de financement.

Thomas BREINIG indique que les plans de financement ont fait l'objet de nombreux échanges et validations avec les partenaires financiers durant la phase d'élaboration du PAPI d'intention.

Chaque collectivité a défini son taux en fonction de l'action et validé son taux d'intervention en conséquence, sous réserve de la validation par leurs instances délibérantes. Chaque action fera ultérieurement l'objet d'une sollicitation d'aide officielle auprès de chacun des organismes financeurs.

Monsieur le Président déplore la lourdeur des dossiers de demande de subventions à l'heure de la simplification administrative.

Il est proposé au Comité syndical d'avoir recours à une prestation externe pour mener cette étude.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser le diagnostic des merlons de berges pour un montant de 72 000 € TTC,

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Taux	Montant (TTC)
État FPRNM	50,0%	36 000 €
Région Occitanie	20,0%	14 400 €
Département de la Haute-Garonne	7,5%	5 400 €
Autofinancement	22,5%	16 200 €
Total	100,0%	72 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

19/13 Diagnostic des ponts, ouvrages de décharge sur les secteurs à enjeux

De nombreuses routes principales ou secondaires présentent des tronçons en remblais dans le lit majeur de la Lèze. Des ouvrages de décharge, parfois nombreux comme en aval

de Beaumont, assurent une transparence hydraulique adéquate pour les crues les plus courantes. D'autres ouvrages limitent le passage des crues. Le devenir de ces ouvrages doit être étudié afin de décider soit de maintenir le rôle de ralentisseur, soit au contraire d'assurer leur transparence hydraulique. Le rôle en crue des ponts, ouvrages de décharge et remblais associés sera ainsi précisé.

A titre d'exemple, Thomas BREINIG évoque la route du pont de Lagardelle, particulièrement étudiée dans le cadre de l'étude hydraulique aval. Elle crée une grosse rétention d'eau et participe à protéger Labarthe contre les inondations. Avec la nouvelle réglementation, l'État risque de demander au Conseil Départemental de mettre en transparence cet ouvrage. Il faudra donc mettre en balance le maintien de l'ouvrage pour protéger Labarthe ce qui impliquera une mise aux normes de l'ouvrage dans le cas où il est intégré à un système d'endiguement. La réalisation de sondages géotechniques permettra de définir s'il est acceptable de le conserver en l'état ou s'il est nécessaire de le conforter ou le compléter. Le cas échéant, il pourrait être demandé de le mettre en transparence en acceptant une inondation supérieure à Labarthe. Ces points doivent être étudiés car les échéances réglementaires approchent et des choix devront être opérés dans les années à venir.

Monsieur le Président souligne que la réglementation est d'autant plus contraignante si cette route est considérée comme une digue de protection contre les inondations.

Thomas BREINIG évoque la route du pont du Fossat en rive droite de la Lèze, qui constitue un contre-exemple au cas de Lagardelle. Le remblai situé en aval du lotissement Monplaisir freine les écoulements et retient l'eau dans le lotissement. Dans ce cas précis, il pourrait être judicieux de le mettre en transparence.

Jean Claude RIVES demande si des travaux seront réalisés en Ariège, considérant l'absence de financement du Département sur cette action.

Thomas BREINIG répond que le diagnostic sera réalisé sur l'ensemble de la vallée. A l'issue des études, il sera déterminé si des travaux seront engagés au sein du PAPI complet à l'issue du PAPI d'intention. Les collectivités ariégeoises participeront au financement de l'action via leurs contributions au syndicat. Pour chacune des actions, les partenaires financiers ont des règles d'intervention différentes. Ainsi, le Département de l'Ariège ne financera pas cette étude mais pourra intervenir sur d'autres actions ou en phase travaux afin de limiter l'autofinancement du SMIVAL.

Monsieur le Président regrette que les dossiers de demande de subvention soient différents alors que les problématiques sont identiques. Il rappelle que lors de la présentation du PAPI en Commission inondation de bassin, il tenait à ce qu'un Vice-président de chaque département soit représenté.

Il est proposé au Comité syndical d'avoir recours à une prestation externe pour mener cette étude.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres,

DECIDE de réaliser le diagnostic des ponts et ouvrages de décharge pour un montant de 30 000 € TTC,

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Taux	Montant (TTC)
État FPRNM	50%	15 000 €
Région Occitanie	20%	6 000 €
Département de la Haute-Garonne	7,5%	2 250 €
Autofinancement	22,5%	6 750 €

Total	100%	30 000 €
--------------	-------------	-----------------

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

19/14 Outils de sensibilisation

Le SMIVAL mène depuis plusieurs années des actions de sensibilisation au risque inondation à destination de publics ciblés. Ces actions doivent être poursuivies pendant la période du PAPI d'intention afin de continuer à développer une conscience du risque sur le bassin versant. Ces actions enrichissent également la connaissance des animateurs du SMIVAL sur le regard que portent différents publics aux inondations. L'action prendra la forme de réunions publiques, bulletins d'information (pris en charge en régie), expositions sur les risques, remise aux riverains de kits pédagogiques qui font l'objet de ce financement.

Monsieur le Président souligne l'importance de la conscience du risque sur le bassin. Il pense notamment aux nouveaux arrivants qui ne disposent pas forcément de toutes les informations lors de leur installation. Il se félicite que certains interrogent le SMIVAL au sujet des inondations avant de construire ou acheter dans des zones sensibles.

Thomas BREINIG indique que l'opération la plus importante consistera à distribuer des kits pédagogiques pour permettre aux habitants de mieux réagir en période d'inondation, dans le cadre d'un stage qui va démarrer au printemps pour la réalisation des Plans Familiaux de Mise en Sécurité (PFMS). La conception du kit sera confiée au stagiaire pour le produire et le fournir aux familles.

Monsieur le Président souhaite que le niveau d'information de chacun soit le plus clair possible. Il prône une proximité avec les habitants pour avancer collectivement en matière de prévention des inondations de manière pondérée et lucide. Il rappelle le devoir d'information envers les administrés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de mener des actions de sensibilisation pour un montant de 18 000 € TTC,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Taux	Montant (TTC)
État FPRNM	50%	9 000 €
Région Occitanie	20%	3 600 €
Autofinancement	30%	5 400 €
Total	100%	18 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

19/15 État du déploiement des dispositifs locaux et étude d'outils locaux d'alerte

Les outils nationaux VIGICRUES, VIGICRUES flash et APIC ne couvrent pas la totalité des communes du bassin de la Lèze. Par ailleurs des prestations adaptées à l'échelle communale sont fournies par des prestataires privés à certaines communes comme à Labarthe sur Lèze. Après un état des lieux du déploiement de ces outils, l'opportunité sera étudiée de développer des solutions locales de prévision en cas de pluies intenses, notamment sur les affluents de la Lèze et en amont du Fossat, limite amont du tronçon surveillé par VIGICRUES.

Thomas BREINIG constate que lors de la crue de juillet 2018, les débordements ont surpris de nombreux habitants dans la vallée. L'objectif est de faire le point sur les dispositifs existants et de proposer les outils à développer sur le bassin pour améliorer la prévision et l'alerte. Par exemple, Montégut Plantaurel ne dispose pas d'outils d'alerte et plusieurs communes ne sont pas encore abonnées à Vigicrues Flash. Sur les épisodes rapides comme juillet 2018, les réactions n'ont pas été suffisantes et il est nécessaire d'étudier les moyens d'amélioration pour que chacun puisse être averti dans les temps.

Francis BOY regrette qu'il y ait un manque de logique dans l'organisation de l'alerte. A Lézat, la station hydrométrique est située au pied de la zone industrielle, qui est une zone sensible. Ainsi, la commune n'est alertée que lorsqu'elle a déjà les pieds dans l'eau. Il serait pertinent de mettre en service une station à Saint Ybars afin d'anticiper l'arrivée de la crue sur Lézat. Cela permettrait de prendre en compte l'impact du Latou et du Marens et d'avoir un délai supplémentaire d'une demi-heure pour avertir les communes en aval.

Monsieur le Président espère que le PAPI d'intention permettra d'avancer par rapport à ces questions.

Thomas BREINIG indique que la DREAL organise l'alerte de façon à disposer d'un délai de prévenance de 2 heures. Les crues plus rapides ne sont pas prises en compte par le Service de prévision des crues, qui doit informer la Préfecture laquelle retransmet l'alerte vers les Maires. L'État ne s'engage pas lorsque les temps de réaction sont inférieurs à 2 heures, car il ne dispose pas du temps nécessaire pour remonter la chaîne d'information. Il rappelle que chaque citoyen est censé s'informer individuellement sur le niveau d'eau et son évolution grâce au site internet Vigicrues.

Jean LABORDE souligne que certains évènements se produisent la nuit. A Lézat, les inondations se produisent surtout en aval du village.

Monsieur le Président rappelle que ce sera tout l'enjeu du PAPI d'intention et que ces questions seront étudiées pour déboucher sur des actions concrètes.

Il est proposé au Comité syndical d'avoir recours à une prestation externe pour mener cette étude.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser l'étude d'état des outils locaux d'alerte pour un montant de 18 000 € TTC,

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Taux	Montant (TTC)
État FPRNM	50%	9 000 €
Région Occitanie	20%	3 600 €
Autofinancement	30%	5 400 €
Total	100%	18 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

19/16 Définition d'une stratégie de mise en œuvre de la réduction de vulnérabilité

Monsieur le Président rappelle que c'est un point d'achoppement de longue date avec les services de l'État, particulièrement en ce qui concerne les financements des mesures individuelles de réduction de vulnérabilité.

Thomas BREINIG indique que la loi de finances pour 2019 a réhaussé le taux d'aide du fonds Barnier de 40% à 80% dès lors que la mesure est inscrite dans un PAPI. Dans le cadre

de la révision des PPRI du Fossat et d'Artigat, il est prévu d'inscrire des obligations de réaliser des travaux sur les bâtiments des particuliers. Actuellement, le financement n'est possible qu'à hauteur de 40%. Le Ministère travaillerait actuellement sur un projet d'arrêté afin d'augmenter ce taux. Dans la mesure où ces travaux seront inscrits dans un PAPI ou rendus obligatoires par un PPRI, les particuliers bénéficieraient alors de 80% d'aide.

Monsieur le Président regrette que l'on fasse payer des protections individuelles à des personnes qui n'en ont pas les moyens. Ils subissent une double ou triple peine. Il espère que les prochaines évolutions seront favorables.

Répondant à une question écrite de la Députée TOUTUT-PICARD, le Ministère incite à recourir aux dispositifs sociaux (centres d'action sociale) pour faciliter le financement des 20% restant à la charge des familles les plus démunies.

Monsieur le Président déplore le manque de moyens de certaines petites communes qui ne pourront pas nécessairement aider les plus démunis.

Thomas BREINIG rappelle la règle de 80% maximum d'aide publique. L'enjeu de l'étude est principalement d'examiner le cadre administratif envisageable entre une maîtrise d'ouvrage privée ou publique avec DIG pour intervenir sur le domaine privé ou via des conventions. Le travail réalisé avec Artelia n'a pas permis de trouver un dispositif acceptable et sécuritaire.

Les mesures individuelles de réduction de vulnérabilité sont décrites au plan national comme une piste de progrès majeur dans la prévention des inondations. Mais leur mise en œuvre concrète chez les particuliers et les professionnels s'avère, sur le terrain, complexe. En effet, les conditions techniques, financières, administratives et juridiques nécessitent d'être précisées, ainsi que l'organisation (guichet unique...). Pour répondre à ces questionnements, une analyse juridique et administrative sur la réduction de vulnérabilité adaptée au contexte de la vallée de la Lèze sera menée.

Il est proposé au Comité syndical d'avoir recours à une prestation externe pour mener cette étude.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser l'étude de définition d'une stratégie de mise en œuvre de la réduction de vulnérabilité pour un montant de 12 000 € TTC,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Taux	Montant (TTC)
État FPRNM	50%	6 000 €
Région Occitanie	15%	1 800 €
Département de l'Ariège	3%	360 €
Département de la Haute-Garonne	12%	1 440 €
Autofinancement	20%	2 400 €
Total	100%	12 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

19/17 Diagnostics de vulnérabilité des particuliers et professionnels

Les crues de la Lèze en tête de bassin, les crues soudaines d'affluents, les ruissellements de coteaux et les coulées de boue sur le bassin de la Lèze touchent des enjeux dispersés et parfois isolés. D'autres enjeux peuvent être touchés par de faibles hauteurs d'eau en

cas de crue de la Lèze. La stratégie du PAPI incite donc à rechercher en priorité pour ces enjeux des solutions de réduction individuelle de vulnérabilité, en accord avec la stratégie nationale de prévention du risque inondation. Pour Artigat, Le Fossat et Lézat qui seraient soumises à des mesures rendues obligatoires par les Plans de prévention des risques (PPR) inondation en cours de révision, les diagnostics se voudront exhaustifs dans l'enveloppe de la crue de référence du PPR. Pour les autres communes des diagnostics individuels de vulnérabilité seront menés par échantillonnage dans les secteurs les plus vulnérables et pour quelques enjeux isolés.

Il est proposé au Comité syndical d'avoir recours à une prestation externe pour mener cette étude.

Thomas BREINIG indique que cette étude consiste en un diagnostic bâtiment par bâtiment avec des préconisations personnalisées pour chacun.

Monsieur le Président regrette qu'on remette en cause le principe de libre administration des collectivités territoriales en jouant sur les participations financières.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser les diagnostics de vulnérabilité des particuliers et professionnels pour un montant de 308 400 € TTC,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Taux	Montant (TTC)
État FPRNM	50%	154 200 €
Région Occitanie	15%	46 260 €
Département de l'Ariège	11%	34 695 €
Département de la Haute-Garonne	4%	11 565 €
Autofinancement	20%	61 680 €
Total	100%	308 400 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

19/18 Études technico-financières et modélisations des ouvrages hydrauliques

Le PAPI d'intention cherche à conclure sur l'intérêt et la pertinence des ouvrages hydrauliques. Cette étude vise à vérifier la faisabilité des ouvrages, à identifier par modélisation hydraulique et à chiffrer le scénario d'ouvrages le plus efficace. Sous réserve de l'accord des partenaires du PAPI sur les conclusions de cette étude, les analyses multicritères et analyses coûts bénéfiques (AMC – ACB) seront réalisées. Par souci de cohérence d'ensemble de bassin versant, cette étude porte à la fois sur les casiers écrêteurs et sur les digues de protection.

Nicolas CALMES regrette que la réalisation d'une analyse multi critères, AMC, aussi complexe soit exigée avant d'engager les travaux. Il rappelle que l'État ne souhaitait pas que ces études soient inscrites dans le PAPI d'intention et regrette cette position sur les ouvrages collectifs.

Monsieur le Président rappelle qu'un travail de longue haleine a été fourni pour avancer avec les services de l'État sur la construction du PAPI d'intention. Il a conscience que les structures trop petites n'auront pas les moyens de peser dans les débats, raison pour laquelle le rapprochement des syndicats et l'élargissement des périmètres sera impératif.

Joël CAZAJUS demande si cette étude concerne uniquement l'analyse du projet ou également les travaux.

Thomas BREINIG explique que la démarche sera réalisée en deux temps. Dans un premier, la faisabilité sociétale des ouvrages (casiers écrêteurs et digues prévus dans scénario de 2012) sera étudiée. Dans le cas d'une acceptation globale du projet par les propriétaires, les riverains et les élus, la réalisation de l'AMC pour vérifier si ces ouvrages sont pertinents d'un point de vue économique se fera dans un second temps. Cette AMC est un outil d'aide à la décision qui permet de définir si cette stratégie d'aménagement collectif est pertinente ou non. Jusqu'à présent, l'État affirmait que non mais sans disposer d'éléments pour appuyer cette hypothèse. Une analyse coût-bénéfice, ACB, a été réalisée en régie pour avoir un ordre d'idée, qui montrait un horizon de rentabilité à 30 ans, mais certaines hypothèses ont évolué et il faut disposer d'une analyse plus fine pour conclure et définir si des aménagements collectifs sont calibrés pour notre vallée périurbaine.

Amédée LABORDE trouve les montants de l'étude sur les ouvrages excessifs.

Thomas BREINIG explique que la tranche ferme portera sur la faisabilité globale de l'opération avec une phase de concertation puis la tranche conditionnelle sur l'analyse économique à proprement parler.

Monsieur le Président est conscient que le débat sera houleux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser les études technico-financières et les modélisations des ouvrages hydrauliques pour un montant de 84 000 € TTC,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Taux	Montant (TTC)
État FPRNM	50%	42 000 €
Région Occitanie	15%	12 600 €
Département de l'Ariège	3%	2 520 €
Département de la Haute-Garonne	12%	10 080 €
Autofinancement	20%	16 800 €
Total	100%	84 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

19/19 Travaux d'entretien régulier des cours d'eau 2019, tranche 2.7

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG), approuvé en septembre 2014, prévoit une intervention sur les 100 km de rivières de la vallée, avec un cycle de quatre ans. En 2019, le PPG prévoit d'intervenir sur un linéaire de 12 km sur la Lèze en Ariège au Fossat, Sainte Suzanne et Saint Ybars et de 14 km sur la Lèze en Haute Garonne à Massabrac, Montaut, Beaumont et Lagardelle.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser la tranche 2.7 des travaux d'entretien régulier des cours d'eau pour un montant de 80 600 € HT,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant (HT)
Ariège	39 600 €
Haute-Garonne	41 000 €
Total	80 600 €

Recettes	Haute Garonne		Ariège			Montant (HT)	
	Travaux		Travaux		Maîtrise d'œuvre		
	Taux	Montant (HT)	Taux	Montant (HT)	Montant (HT)		
Agence de l'eau	60%	24 600 €	60%	21 600 €		46 200 €	
C. Départ. 31	20%	8 200 €				8 200 €	
C. Départ. 09			15%	5 400 €	15%	540 €	5 940 €
SMIVAL	20%	8 200 €	25%	9 000 €	85%	3 060 €	20 260 €
Total	100%	41 000 €	100 %	36 000 €	100 %	3 600 €	80 600 €

MANDATE Monsieur le Président pour engager les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

19/20 Révision du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau

Monsieur le Président rappelle le débat qui s'est tenu lors des questions diverses du Comité syndical du 23 mai 2018 au cours duquel la question de l'entretien de certains linéaires de cours d'eau a été abordée.

Lors de la réunion de la Commission thématique GEMAPI qui s'est tenue le 19 juin 2018 l'opportunité d'élargir le périmètre d'intervention pour optimiser la gestion des cours d'eau a été examinée. Il ajoute que les perspectives d'extensions du périmètre statutaire du SMIVAL nécessite de réinterroger les linéaires et les modalités d'intervention.

Il propose en conséquence au Comité syndical de réaliser une étude diagnostic pour redéfinir le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant de la Lèze.

Thomas BREINIG indique que le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG), cadre de travail sur la gestion des rivières de la vallée, a été validé en 2012-2013 et est mis en œuvre depuis 2014. Le programme a été dimensionné pour 10 ans avec une déclaration d'intérêt général, DIG, valable 5 ans renouvelable une fois. Au regard des obligations d'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) pour améliorer la qualité de la Lèze, il est nécessaire de travailler sur plusieurs thématiques comme les érosions de berge, l'espace de mobilité de la rivière, la qualité physico-chimique de l'eau, la restauration des habitats, la lutte contre les ruissellements ou encore l'amélioration de la continuité écologique. L'objectif de l'étude est de faire le point sur les axes d'amélioration et la maîtrise d'œuvre dans les années à venir.

Jean-Claude RIVES demande si, considérant que la plupart des usages des moulins ont disparu, il serait envisageable de démolir les seuils de moulins.

Monsieur le Président explique qu'une réunion s'est tenue à ce sujet le 3 avril avec la DREAL afin d'engager les réflexions relatives à la continuité écologique et poser les problématiques.

Jean-Claude ROUANE invite à prendre en compte les pompes agricoles dans les retenues des chaussées.

Thomas BREINIG explique qu'il est compliqué de toucher les seuils de moulin au vu de leur configuration, des usages parfois associés et de leur conformation. Néanmoins, une discussion avec la DREAL a été engagée au sujet de certains seuils à Labarthe et Pailhès. En particulier à Pailhès, il existe la possibilité d'abaisser le seuil de façon progressive par retrait des madriers afin d'en faciliter le franchissement par les espèces piscicoles et redonner de la vie à la rivière. La DREAL n'y est pas opposée dans la mesure où elle en est informée pour recalculer la courbe de tarage de la station d'hydrométrie. Il explique qu'il faut trouver des compromis pour améliorer la qualité de la rivière. A l'heure actuelle, il

n'y a pas d'aménagements précis envisagés, des solutions seront recherchées et des actions précises proposées en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser une étude de révision du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau de la vallée de la Lèze pour un montant prévisionnel de 40 000 € HT,

SOLLICITE Messieurs les Préfets d'Ariège et de Haute Garonne pour prolonger, dans l'attente des résultats de cette étude, les délais de réalisation des déclarations d'intérêt général du 22 septembre 2014 et du 17 décembre 2015,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Taux	Montant (HT)
Agence de l'Eau Adour Garonne	50%	20 000 €
Région Occitanie	20%	8 000 €
Département de l'Ariège	5%	2 000 €
Département de la Haute-Garonne	5%	2 000 €
Autofinancement	20%	8 000 €
Total	100%	40 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

19/21 Budget primitif 2019

Suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la précédente séance, Monsieur le Président invite le Comité syndical à examiner le budget primitif 2019.

M. CAZAJUS quitte la séance.

A l'invitation de Monsieur le Président, Nicolas CALMES présente le budget.

Nicolas CALMES invite les délégués syndicaux à examiner le document complémentaire transmis par courriel du 29 mars et distribué en séance.

Nicolas CALMES explique les principales évolutions : les carburants et l'affranchissement ont augmenté, les télécoms. Les frais de personnels augmentent avec le recours à un CDD en début d'année pour remplacer un agent temporairement existant et la nomination d'un agent sur le grade de technicien avec augmentation de la quotité de travail.

Nicolas CALMES indique que des montants ont été provisionnés pour faire face à d'éventuels imprévus, tels que des travaux de restauration en cas de crue ou le remplacement du véhicule de service dont les frais d'entretien commencent à être élevés.

Les charges à caractère général sont proposées en augmentation pour subvenir à l'augmentation de plusieurs postes de dépenses : frais de petits équipements, entretien du matériel roulant lié à la vétusté du premier véhicule, augmentation des primes d'assurance et des carburants liée au deuxième véhicule, prestation de maintenance téléphonique et informatique de premier niveau mise en place en 2018, frais de mission pour les interventions dans des colloques nationaux, édition de bulletins d'information, frais télécom liés au piratage de la ligne de téléphonie fixe. L'augmentation des charges de personnel correspond à une augmentation de la quotité de travail de la technicienne rivière de 0,9 à 1 ETP. Les charges financières sont légèrement augmentées pour couvrir les nouveaux emprunts pour les travaux du lac de Saint Ybars. Les recettes de fonctionnement sont constituées des participations des collectivités membres du SMIVAL (EPCI FP et Communes), des subventions de la Région et de l'Agence de l'eau sur les animations.

En investissement, les nouvelles dépenses portent sur l'entretien régulier des cours d'eau, la plantation de haies et les actions inscrites au PAPI d'intention. Les recettes d'investissement sont apportées par les subventions de l'État, de l'Agence de l'eau, de la Région et des Départements d'Ariège et de Haute-Garonne. Les opérations de travaux déjà engagées devront être soldées : perception des aides, versement de la subvention du SMIVAL aux opérations pour compte de tiers.

Monsieur le Président souligne qu'il s'agit d'un budget de transition dans l'attente du PAPI complet. Il a été élaboré en bon père de famille. Se félicite de ce budget.

Thomas BREINIG indique que Claudine ROQUES, qui était mise à disposition par la mairie de Saint Sulpice sur Lèze pour assurer la comptabilité, est partie à la retraite en février. Elle a été remplacée par Janine PIGNAT recrutée en situation de pluri-employeurs avec la Commune de Saint Sulpice sur Lèze.

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'adopter les crédits suivants :

En section de fonctionnement

Dépenses

011 Charges à caractère général	51 350,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	155 800,00
65 Autres charges de gestion courante	16 050,00
66 Charges financières	12 500,00
67 Charges exceptionnelles	100,00
68 Dotations aux amortissements et provisions	26 699,06
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	15 000,00
023 Virement à la section d'investissement	174 368,91
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	451 867,97

Recettes

74 Dotations, subventions et participations	231 054,85
Total des recettes de fonctionnement	231 054,85
R 002 Résultat reporté ou anticipé	220 813,12
Total des recettes de fonctionnement cumulées	451 867,97

En section d'investissement

Dépenses

20 Immobilisations incorporelles	397 150,00
21 Immobilisations corporelles	159 000,00
23 Immobilisations en cours	103 220,00
16 Remboursement d'emprunts	442 639,66
020 Dépenses imprévues d'investissement	53 881,24
041/204 Subventions d'équipements versés	252 000,00
Restes à réaliser	217 633,78
D 001 Solde d'exécution reporté ou anticipé	37 146,62
Total des dépenses d'investissement cumulées	1 662 671,30

Recettes

13 Subventions d'investissement	298 326,67
16 Emprunt et dettes assimilées	230 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	127 440,25
021 Virement de la section de fonctionnement	174 368,91
040/28 Amortissements des immobilisations	26 699,06
041/4582	252 000,00

Restes à réaliser 553 836,41
Total des recettes d'investissement cumulées 1 662 671,30

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres,
VOTE le budget primitif 2019.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président remercie les délégués et lève la séance à 19h40.

Récapitulatif des délibérations prises à l'occasion de cette séance :

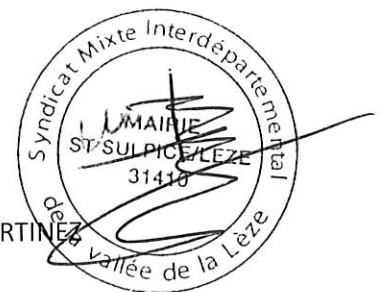
- 19/06 Approbation des comptes-rendus des 14 mars 2019 et 28 mars 2019
- 19/07 Animation rivière 2019-2022
- 19/08 Animation PAPI d'intention 2019-2021
- 19/09 Assistance à maîtrise d'ouvrage du PAPI d'intention
- 19/10 Synthèse des études d'aléas et d'enjeux sur la Lèze
- 19/11 Élaboration d'une base de données des enjeux vulnérables
- 19/12 Diagnostic des merlons de berges sur les secteurs à enjeux
- 19/13 Diagnostic des ponts, ouvrages de décharge sur les secteurs à enjeux
- 19/14 Outils de sensibilisation
- 19/15 État du déploiement des dispositifs locaux et étude d'outils locaux d'alerte
- 19/16 Définition d'une stratégie de mise en œuvre de la réduction de vulnérabilité
- 19/17 Diagnostics de vulnérabilité des particuliers et professionnels
- 19/18 Études technico-financières et modélisations des ouvrages hydrauliques
- 19/19 Travaux d'entretien régulier des cours d'eau 2019, tranche 2.7
- 19/20 Révision du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau
- 19/21 Budget primitif 2019

Le Secrétaire de séance,



Francis BOY

Le Président,



Jean-Jacques MARTINEZ